
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Anti Gilb
Art-Nr 02.0102.00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Conditions d'utilisation recommandées
détergent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Hans-Böckler-Ring 33, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone 030 192 40

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Eye Dam. 1	H318	
------------	------	--

! Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

! Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

! Mot signal

Danger

! Consignes en cas de risques pour la santé

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Consignes de sécurité

! Généralités

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

! Prévention

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

! Réaction

- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acide oxalique

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
5949-29-1	201-069-1	acide citrique monohydraté	>= 5 < 10	Eye Irrit. 2, H319
144-62-7	205-634-3	acide oxalique	> 5 < 10	Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
5949-29-1	acide citrique monohydraté	02-2119773813-30-XXXX

! SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

! Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.
Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et diffés

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des bases.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
144-62-7	acide oxalique	8 heures	1		

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type,aisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

! Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
Gel	weisslich trüb	caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	0,5 - 1	20 °C			
Température d'ébullition/plage d'ébullition	Aucune information disponible.				
Température de fusion / Point de congélation	Aucune information disponible.				
Point d'éclair	Aucune information disponible.				
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				
Température d'inflammation	Aucune information disponible.				
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Pression de vapeur	Aucune information disponible.				
Densité relative	1,05 g/cm ³	20 °C			
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau		20 °C			miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	> 300 mPa*s				
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

alcalies (bases)
Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	375 mg/kg	rat		Angaben beziehen sich auf Oxalsäure.
Irritation de la peau	Keine reizende Wirkung bekannt.			
Irritation des yeux	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
Sensibilisation de la peau	Keine sensibilisierende Wirkung bekannt.			

! Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible.		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible.		
Informations diverses relatives au transport	Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.		

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 selon VwVwS
produit polluant faiblement l'eau

Ordonnance relative aux incidents Ne tombe pas sous le Règlement relatif aux incidents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

! SECTION 16: Autres informations

! Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1

! Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

Umweltbundesamt Berlin (Wassergefährdungsklassen)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.